

Séance plénière du 18 novembre 2016

Gestion des eaux et des milieux aquatiques : une politique ambitieuse et harmonisée pour le Grand Est

Lors de la séance plénière de ce vendredi 18 novembre 2016, présidée par Philippe Richert, Président de la Région Grand Est, ancien Ministre, la Région a défini sa nouvelle stratégie d'intervention en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La Région Grand Est s'engage à assurer pleinement des missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, inscrites dans la lignée des compétences régionales confirmées par la loi NOTRe. Elle a également approuvé les enjeux et objectifs de la politique régionale en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques ainsi que les dispositifs d'intervention régionaux afférents.

La situation géographique de la Région Grand Est, qui la place en amont des grands bassins versants nationaux et internationaux (Rhin, Moselle, Meuse, Seine, Rhône...) et au-dessus d'importants aquifères lui confère une **grande responsabilité de « château d'eau » en matière de gestion des inondations, de la qualité des eaux et de ses différents usages**. Par ailleurs, les **évolutions réglementaires et les impacts déjà en cours du changement climatique** (hausse des phénomènes extrêmes de sécheresse, inondations...) nécessitent une redéfinition de l'intervention régionale dans la politique de l'eau. Celle-ci a été construite en partenariat étroit avec les acteurs locaux de l'eau et les trois Agences de l'eau que compte désormais la Région Grand Est.

Cette politique « eaux et milieux aquatiques » s'organise autour de quatre grands enjeux :

- la reconquête de la qualité des ressources souterraines pour la production d'eau potable sans traitement,
- la gestion du risque inondation qui touche un quart des communes régionales,
- la restauration des milieux aquatiques et de leurs services rendus,
- le développement des usages économiques liés à l'eau (hydroélectricité, irrigation, tourisme, transport fluvial...).

Afin de poursuivre et d'ajuster le travail déjà engagé dans les trois anciennes régions, la Région prévoit, dès début 2017, la mise en place de **six nouveaux dispositifs** à savoir :

- **une aide aux travaux de gestion des inondations** en privilégiant le ralentissement des écoulements et l'infiltration à l'amont,
- **l'élargissement de l'accompagnement régional** des communes vers la démarche zéro pesticide sur les espaces communaux, avec une animation privilégiée sur les zones de captage d'eau potable,
- **une aide aux travaux de cours d'eau**, prenant en charge des coûts non couverts par les Agences de l'eau : patrimoine hydraulique, réseaux de fossés, bassins tampons,
- **le lancement d'un appel à projet Région-Agences de l'eau « Eau et territoire »** pour encourager les travaux sur les barrages et traversées de cours d'eau dans les villes et villages. L'appel à projet, ouvert en janvier 2017, visera à soutenir les projets multi-usages intégrant des équipements récréatifs, hydroélectricité, irrigation, biodiversité, etc.
- **l'élargissement régional de l'aide aux projets hydroélectriques** compatibles avec le déplacement des poissons migrateurs,
- **la structuration et l'animation de la gouvernance et maîtrise d'ouvrage des travaux** sur les grands bassins versants au travers des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des établissements de bassin (EPTB), et le portage régional direct en l'absence de porteur local.

La Région Grand Est envisage de développer ces dispositifs en premier lieu dans des secteurs géographiques où la plus-value régionale est la plus importante comme :

- **les territoires d'interventions historiques de la Région** : bassins ferrifère et houiller, bassin de la Meuse, Grès du Trias Vosgien, nappe rhénane et Ill domaniale,
- **les territoires à enjeux supra-départementaux ou transfrontaliers** : Bassin de la Seine amont, Moselle, Rhin, nappe de la craie.

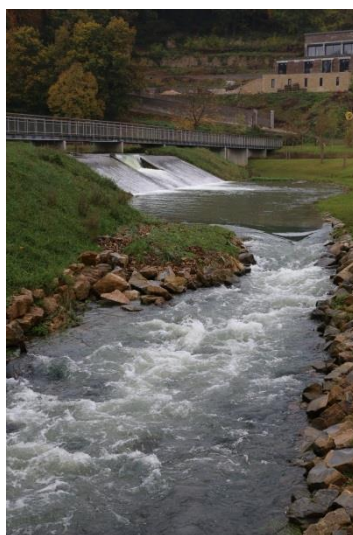
Ces projets situés pour la plupart en zone rurale contribuent au développement de l'emploi et de l'activité économique locale promue par le **Pacte pour la ruralité**. **La rivière de l'Ill, propriété régionale de Colmar à Strasbourg, deviendra le territoire pilote des actions régionales**. Les travaux du schéma de gestion globale de l'Ill y seront poursuivis (19 M€ sur la période 2014-2024), à l'instar de la restructuration du barrage de la Steinsau à Erstein qui bat son plein (3,6 M€ pour la protection contre les crues, passe à poissons, canoés et production hydroélectrique...)

Enfin, l'accent sera également porté au montage de projets avec les partenaires allemands, luxembourgeois et belges sur les **fleuves transfrontaliers** : Meuse, Moselle, Rhin, bassins miniers et nappe rhénane, pour développer des réponses aux enjeux de demain : réchauffement des eaux, écrêtement de crues, nouveaux polluants, géothermie...

Le succès de cette orientation repose sur le développement d'une politique de gestion intégrée de l'eau en assurant le découplage entre eaux souterraines/superficielles, qualité/quantité/milieux aquatiques, usages économiques/milieux.

Pour mener à bien cette politique ambitieuse, la Région déblocuera **7 M€ par an**. Ce financement permettra également de faire levier sur les fonds de l'Etat et de l'Europe en partenariat étroit avec les Agences de l'eau avec lesquelles un contrat cadre sera conclu en 2017.

Boucle de la Meuse à Monthermé
© Région Grand Est



Chantier en cours de restructuration du barrage de la Steinsau protégeant Strasbourg contre les crues
Maîtrise d'ouvrage Grand Est
© Région Grand Est



Plan d'eau de la Sangsue à Briey
© Bodez- Région Grand Est

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@regiongrandest.fr